



ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE 8 novembre 2024

Membres du Conseil d'Administration : Monique Guiho, Claudie Mahé, Madeleine Marzelière, Jacqueline Moyon, Joseph Pouliquen, Michelle Volpi

Animatrices : Laurence Bernard, Nathalie Bourry, Sabine Grenet, Sophie Biron, Anita Dottin

Excusées : Danielle Charron, Sophie Gélard

Après avoir souhaité la bienvenue aux adhérents, à Monsieur Jean- Luc Guyodo subdélégué aux sports à la ville de Saint-Nazaire, Monsieur Padrig Hervé représentant « Mille neuf cent un » Anita Dottin déléguée régionale de la Fédération Sport pour Tous, et constaté que le quorum était atteint, la Présidente du SNOS EP, Madeleine Marzelière ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Bonjour à tous et merci de votre présence.

Tout d'abord, comme annoncé dans l'ordre du jour, nous ouvrons l'Assemblée Générale Extraordinaire dont le seul but est de valider nos statuts.

Les statuts du SNOS Entretien Physique avaient été revus en 2018.

Cette année, l'Office des Sports a attiré notre attention sur le fait que nous n'étions pas forcément dans les clous et nous a sollicité pour les retravailler.

Nous avons donc fait du ménage et toiletté ces textes nécessaires à notre fonctionnement.

Il y a peu de changements sur le fond, mis à part :

- ne pas préciser d'adresse du siège social*
- ne plus faire référence au SNOS Partenaires qui n'existe plus*
- l'insertion obligatoire d'un contrat d'engagement républicain*

Qu'est-ce que c'est que ce contrat ?

C'est la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 qui a institué ce texte et qui oblige toute association à le faire paraître dans ses statuts.

Que dit-il ?

Il a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à

ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Sur la forme, quelques changements sont apportés, dans la mesure où certains paragraphes n'ont plus lieu d'y paraître et ont été transférés dans le règlement intérieur, qui lui, sera voté par le prochain CA.

Voici donc résumées les raisons de ces modifications.

Nous sommes persuadés que vous en avez pris connaissance sur le site comme nous vous l'avons demandé lors des informations en salle, aussi sur cette base et s'il n'y a pas de questions, nous allons procéder au vote de ces nouveaux statuts.

Unanimité pour la modification des statuts de l'association

*Après avoir clôturé l'Assemblée Générale Extraordinaire,
ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - 8 NOVEMBRE 2024 - 18 h 30

Nous allons débiter cette réunion par une pensée toute particulière pour Gérard qui nous a quitté cet été. Joseph nous rappelle ce qu'il était pour nous et ce qu'il a réalisé pour l'association.

L'année sportive 2023-2024, a eu elle aussi son lot de modifications.

Je ne vais pas m'étendre sur les tâches que nous vous avons déjà détaillées les années précédentes et que nous avons assurées tout au long de l'année :

- les inscriptions, dont la procédure a changé au cours de l'été 2023 (changement de plate-forme) et qu'il a fallu retravailler avec Hélène du Comité Régional, pour être au point en septembre 2023,*
- le forum des associations, manifestation essentielle pour nous. Depuis 2 ans, nous faisons 50 inscriptions dans la journée. C'est un tremplin à ne pas négliger.*
- les différentes réunions de rentrée, Ville, Comité Régional, les demandes de subventions et toutes les tâches administratives nécessaires au fonctionnement du SNOS EP. Je n'oublie pas bien sûr la comptabilité et la gestion du personnel.*

*Le personnel, ce sont vos animatrices. Sans elles, pas de sport !
Aujourd'hui je voudrais m'attarder sur cet aspect.*

Comme vous le savez, pour la saison 2023-2024, Eliane, que vous connaissiez tous a fait valoir ses droits à la retraite. Talhida a quitté l'association, car il était trop

complicé pour elle, de tenir les horaires de cours et ses déplacements entre le sud-Loire, la Vendée et St-Nazaire.

Chloé nous a rejoint, pour assurer les séances plus cardio.

Ces changements de personnel ont nécessité le réajustement de notre planning de cours.

De plus, tout au long de l'année, nous avons dû faire appel à de nouveaux animateurs (trices) afin d'assurer les différents remplacements et de palier à de nombreuses absences. Ainsi Yoann, Alexandre, Michèle nous ont dépanné et même Anita, qui venait après sa journée de travail.

Puis la fin de l'année a été très bousculée par les événements de la vie qui ont touché des animatrices et des membres du CA. Nous avons essayé de limiter leurs impacts sur les cours et espérons, malgré tout que cela ne s'est pas trop ressenti dans le déroulement des séances.

Il nous a fallu parfaire la technique du puzzle et mettre de l'huile dans les engrenages pour maintenir l'ensemble des séances.

Je voudrais ici, remercier particulièrement Michelle qui, toujours avec discrétion et sans compter son temps a assuré avec tact et compétence les nombreux remplacements, sans se départir de son sourire.

La question est : Pourquoi est-il si difficile de trouver des remplaçants ?

- Tout d'abord lorsqu'une absence a lieu en cours d'année, nous sollicitons dans un premier temps les autres membres de l'équipe, au cas où ils auraient des possibilités.

- En cas d'insuccès, nous faisons appel à des animateurs évoluant dans d'autres associations de Saint-Nazaire et des alentours. Les remplaçants potentiels ont déjà leur planning annuel établi et n'ont pas toujours la possibilité de le modifier donc de répondre favorablement.

- Puis nous sollicitons le Comité régional pour avoir de nouvelles candidatures.

Mais souvent, nous nous heurtons au statut de l'animateur. Beaucoup aujourd'hui souhaitent travailler en auto-entrepreneur et pas en tant que salarié. On peut les comprendre. Mais une association comme la nôtre ne peut pas se permettre de les payer 50 ou 60 € de l'heure, car c'est bien le tarif qui nous est demandé.

Pour bien comprendre, un petit rappel :

La Convention Collective Nationale du Sport a fixé le salaire minimum horaire pour les animateurs sportifs de catégorie 3 avec qualification de technicien à 12,98 € au 01/01/2024. Soit 1 € de plus que le Salaire minimum français.

Le SNOS EP applique un taux horaire de 25 € soit presque le double.

Le SNOS EP a aussi fait le choix de demander une cotisation annuelle minimum à ses adhérents (110€) afin de rester accessible au plus grand nombre de personnes souhaitant pratiquer un sport de loisir. Cette adhésion comprend la licence 30,60 € qui part à la Fédération et 79,40 € qui reste au SNOS pour la rémunération des animatrices. Si on considère que chaque adhérent fait un seul cours hebdomadaire, le coût d'une seule séance vous revient à 2,33 €. Donc si vous en faites 2 ou 3 par semaine, vous êtes bien en-dessous de 2 €.

Ces deux choix, le montant de la cotisation et le tarif horaire nous mettent en difficulté pour recruter des remplaçants, voire des animateurs permanents.

De plus, lorsque ces personnes sont domiciliées hors St-Nazaire (nous avons eu une candidature sur Le Croisic), elles n'acceptent pas de faire 2 heures de cours pour 1h1/2 de trajet aller-retour. Là aussi, on peut comprendre.

Aujourd'hui, nous allons devoir débattre du rapport entre le montant de la cotisation et le tarif horaire de nos animatrices.

Pour être plus concret, nous avons donc réalisé une simulation que nous allons soumettre au vote de cette Assemblée.

Après que Claudie vous aura présenté le budget, nous procéderons également au renouvellement du Conseil d'Administration.

Vous n'avez pas été sans remarquer que la moyenne d'âge de l'équipe est aux alentours de 75 ans et que, en majorité, nous sommes là depuis plus de 10 ans. Nous sommes des adhérents comme vous, qui a un moment donné, ont dit : pourquoi pas ? C'est une très bonne expérience de faire fonctionner une association et je peux vous assurer que nous ne le regrettons pas. Mais plusieurs d'entre nous ont envie, voire besoin de prendre du recul. De plus, un CA qui ne se renouvelle pas, c'est une association qui vivote et n'évolue pas.

Déjà, l'an dernier nous avons lancé un appel qui n'a pas été entendu. Nous sommes certains que vous avez plein d'idées pour faire vivre le SNOS EP, car régulièrement vous nous interpeller sur notre façon de fonctionner, sur le programme qui change, sur l'organisation des inscriptions, sur les interventions des animatrices. Alors, venez nous rejoindre avec vos compétences quelles qu'elles soient (sportives, administratives, communication, esprit associatif, sens de la solidarité ou de la convivialité). Si vous êtes intéressé, il est encore temps, même aujourd'hui de vous signaler

Et n'oubliez pas « pas de CA = pas d'association = pas d'animatrices = pas de sport »

C'est à vous de décider

Rapport voté à l'unanimité

Jean-Luc GUYODO trouve notre association exceptionnelle, demande aux adhérents de s'investir et de venir lors de nos permanences se rendre compte de l'activité de l'association.

Plusieurs adhérentes se proposent de venir lors de nos permanences du jeudi. Mmes Eliane Creceveur – Danièle Montoir – Pascale Rouch et Véronique Pérès

Nathalie animatrice Qi Gong et aussi bénévole comprend que les jeunes aillent vers le statut d'auto entrepreneur, avec des tarifs plus importants que le salaire proposé en général par les associations.

En effet le tarif pratiqué par les associations comme le rappelle Madeleine ramène le cours à 2 € alors que les cours privatifs sont aux environ de 70 € par heure

Bilan financier présenté par Claudie Trésorière

compte résultats 01/09/2023 au 31/08/2024

Résultat + 4917 €

Le compte de résultat pourra être consulté sur le site

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Danièle Vogne remercie le CA pour la bonne gestion de l'association.

Madeleine montre un graphique décrivant l'évolution de la cotisation annuelle depuis 2016 et un autre le nombre d'adhérents depuis 2015/2016 jusqu'à aujourd'hui.

Madeleine évoque le problème de recrutement et ce depuis l'arrêt de Sophie Gélard en avril 2024, la remplacer n'a pas été facile.

1 cours de St Marc le jeudi 18h15 CAF a été supprimé dès début septembre, faute d'adhérents et faute d'animatrice. Ce cours sera éventuellement remis en janvier.

Sophie reprend le 25 novembre par des cours de Pilates et stretching et ne reprendra ses cours Gym Forme et CAF qu'en janvier 2025.

Chloé a démissionné en octobre pour retourner dans sa région 1 fois la saison commencée et les inscriptions terminées, nous n'avons trouvé personne pour assurer les cours du mardi CAF 18h et CARDIO 19h, hormis des auto-entrepreneurs qui nous demandent un taux horaire trop élevé (environ 50 € par heure).

Anita confirme cet état de fait, elle gère le réseau animateur et se retrouve également

avec de gros soucis de recrutement. Les candidats se dirigent vers le bassin nantais, la Vendée ou le Maine et Loire. Malgré nos contacts par le « réseau » il y a un manque d'animateur.

Madeleine présente une simulation d'une cotisation à 135 € pour septembre 2025 avec toujours 30,60 € pour la Fédé, il reste 104 € pour le Snos donc nous pourrions augmenter le salaire des animatrices de 28 à 30 €/heure

Nathalie intervient en précisant que le montant d'un atelier est moins cher qu'un sandwich 4,40 € en moyenne.

1 adhérente : la cotisation à 135 € pourquoi pas, mais 1 cotisation de soutien, don à l'association. Difficile car on ne peut pas obliger les adhérents à faire un don

1 adhérente : revient sur la mention du salaire de 12,98 brut. Madeleine précise que c'est le minimum brut de la Convention Collective du Sports, nos animateurs (trices) sont payés le double.

Laurence intervient en précisant qu'elles sont à temps partiel ou ¾ temps, l'augmentation ne serait pas négligeable.

Madeleine répond que si elles avaient un temps complet, elles auraient 3000 € de salaire donc une somme très correcte.

Monique prend la parole au sujet des auto-entrepreneurs. L'URSSAF est vigilante vis-à-vis des associations qui n'ont employé que des auto-entrepreneurs à l'année et ont été pénalisées.

Si on utilise un auto-entrepreneur à l'année, c'est nous qui fixons son salaire et il doit être considéré comme un salarié lambda.

Autrement ils peuvent être considérés comme des emplois cachés.

Question d'une adhérente : pourquoi ne pas passer la cotisation à 150 € Madeleine répond que c'est un écart trop important, nous sommes une association sport de loisirs et devons rester à la portée de tous. Nous offrons aussi la possibilité de payer la cotisation en trois fois.

1 adhérente demande pourquoi ne pas utiliser la somme de 4917 €. Claudie répond que c'est la subvention exceptionnelle de la Mairie de 4000 € l'année passée, et on ne peut pas compter sur cette somme l'année prochaine.

Madeleine intervient au sujet des subventions suite à une réunion début novembre, le Maire a annoncé un déficit de 5 M d'euros pour la ville, dû aux mesures gouvernementales. La municipalité se dirige vers une diminution des subventions pour les associations. En privilégiant toutefois les assos sur le Handicap et les assos des quartiers prioritaires.

On risque de revenir à 600 € comme les années passées.

Plus de questions, nous passons au vote : Unanimité pour passer la cotisation à 135 € en septembre 2025

Padrig Hervé représentant 1901 précise les services proposés par « Mille neuf cent un » :
Accueil
Création d'association
Elaboration des statuts et du règlement intérieur
Mise à jour
Logos
Plaquettes
Impression photocopie en libre-service avec une carte d'abonnement
Publicité - flyers
Articles dans Estuaire (infos générales, infos exceptionnelles...)
« Mille neuf cent Un » gère 350 associations fédérées à la Carène et hors Carène
Là aussi, problème de recrutement, les administrateurs étant souvent dans plusieurs associations.

Anita et Nathalie du Comité Régional Sport pour Tous remercient le Snos, nous ne sommes pas la plus chère des assos du bassin nazairien.

Elections des membres du CA : se représentent
Madeleine Marzelière
Monique Guiho
Claudie Mahé
Michelle Volpi
Daniel Morin

Joseph Pouliguen et Jacqueline Moyon démissionnent
Nous avons coopté en cours d'année Brigitte Nue

Sont élus au Conseil d'administration :
Madeleine Marzelière
Monique Guiho
Claudie Mahé
Michelle Volpi
Daniel Morin
Brigitte Nue

Une médaille d'or est remise à Michelle Volpi par la Fédération Sport Tous pour ses bons et loyaux services, depuis 2005 au sein du Snos Ep.

Puis, selon la tradition l'AG se termine par un sympathique apéritif.

Madeleine MARZELIERE
Présidente